

# COMMENTAIRE DE DOCUMENTS HISTORIQUES

## ÉPREUVE À OPTION : ORAL

**Laurent CAPDETREY, Sylvia ESTIENNE**

**Coefficient de l'épreuve : 3**

**Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure**

**Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions**

**Type de sujets donnés : textes et documents**

**Modalités de tirage du sujet : Tirage au sort d'un sujet.**

**Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun.** Le dictionnaire des noms propres est exclu

**Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun**

Programme : Le monde hellénistique, d'Alexandre à la Paix d'Apamée (336-188 a.C.)

Les douze candidats qui se sont présentés cette année à l'épreuve de l'option histoire ont dans l'ensemble fait preuve d'un niveau de connaissances et d'une maîtrise méthodologique tout à fait satisfaisants, témoignant d'une préparation solide et efficace. Cinq candidats se sont plus particulièrement distingués par la qualité de leur analyse des textes et la compréhension des enjeux historiques. Quelques exposés, au demeurant tout à fait honorables, péchaient par une moindre maîtrise du contexte historique ou de la méthodologie. Seules deux prestations ont été jugées médiocres, soit en raison de bases trop fragiles, soit par manque de méthode dans l'analyse des documents. Rares sont les candidats qui n'ont pas utilisé l'ensemble du temps qui leur était imparti ; si certains ont su compenser leur concision par une bonne réactivité aux questions du jury, d'autres ont révélé dans l'entretien des lacunes qui confirmaient les limites de leur analyse des documents. Au final, on ne peut que regretter, au regard des résultats tout à fait encourageants de cette épreuve, que seuls trois d'entre eux aient été admis.

Les documents proposés étaient pour moitié des extraits de textes historiques littéraires, tirés de Polybe, Plutarque ou Arrien, pour moitié des documents épigraphiques, parfois associés à un document iconographique. Tous étaient accompagnés d'une brève présentation et d'une datation, parfois de notes complémentaires quand cela était nécessaire. Devant les œuvres les plus classiques, comme l'*Anabase* d'Arrien, le jury s'est sans doute montré plus exigeant ; il n'en a pas moins apprécié les efforts déployés par les candidats face à une documentation épigraphique moins facile à contextualiser et parfois plus surprenante. Il a cependant veillé à proposer des documents très connus, voire canoniques, et à les accompagner d'informations complémentaires, notamment des précisions sur le contexte ou sur le vocabulaire, ainsi que de cartes. De fait, les dossiers épigraphiques ont pour certains donné lieu à de très bonnes explications, signe sans doute aussi d'une certaine familiarité des candidats avec ce type de documentation. À l'inverse, quelques explications sur des textes littéraires ont pu donner lieu à de regrettables contresens, ou à des analyses trop superficielles du document.

Aucun commentaire ne peut prétendre être parfait ; aussi le jury est-il attentif moins aux erreurs ponctuelles qu'aux qualités d'analyse et d'attention au document manifestées par

les candidats. Les notes les plus élevées ont ainsi été obtenues par des candidats qui, certes, ont su analyser les documents avec pertinence et rigueur, mais aussi corriger certaines erreurs au moment des questions, en sachant infléchir leur analyse en fonction des éléments fournis par le jury, et compléter leurs interprétations. Il faut se souvenir que rien n'est jamais perdu et que les questions ont pour objectif d'aider les candidats à corriger ou approfondir leur commentaire. Reprenant des conseils déjà donnés dans les rapports des années passées, rappelons ici quelques-uns des défauts les plus courants, afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation.

Le candidat peut se trouver désemparé devant un document qu'il peine à recontextualiser précisément ; la tentation est forte alors de plaquer des connaissances toutes faites sur le texte au détriment de l'analyse du texte lui-même : tout décret d'une cité au III<sup>e</sup> siècle ne pose pas comme question principale celle de sa dépendance à l'égard d'une puissance royale et ne doit donc pas conduire à un exposé sur le rapport entre rois et cités à l'époque hellénistique, ou sur l'instauration du culte royal. On ne peut qu'inviter les candidats à utiliser le début de leur temps de préparation à lire avec la plus grande attention les documents plutôt qu'à tenter d'y reconnaître d'emblée ce qu'ils s'attendent à y trouver. C'est lors de cette première lecture qu'ils doivent bien identifier le contexte chronologique, voire géographique – les cartes fournies étaient destinées à les y aider - et dégager les problématiques qu'ils pourront ensuite éclairer à l'aide des connaissances acquises. Des candidats, qui n'avaient pas forcément des connaissances très précises sur certains dossiers, comme celui sur les premiers Séleucides et la cité de Milet, ont ainsi su faire la preuve de leur capacité à interroger la documentation, à tenter de l'analyser, ainsi que d'une bonne réactivité aux questions.

L'entretien avec le candidat permet de l'aiguiller pour reprendre ou approfondir des aspects négligés du texte et dégager les enjeux. Il ne s'agit jamais de le mettre en difficulté. Ne pas savoir répondre à une question ponctuelle, sur le contexte immédiat par exemple, n'invalide pas pour autant les aspects positifs d'un exposé globalement bien mené. Les membres du jury regrettent néanmoins que certaines perches tendues n'aient pas toujours été saisies : par exemple, réfléchir plus précisément au rôle du poète Philippides dans l'entourage de Lysimaque aurait permis de mieux comprendre les circonstances, la chronologie et les enjeux du décret voté en sa faveur par les Athéniens en 283 a.C.

Le commentaire n'est pas pour autant une explication linéaire de texte. Quelques exposés, relativement rares, ont péché par une absence de structuration intellectuelle suffisante du propos. La simple juxtaposition de connaissances, mêmes excellentes, ne peut se substituer à la rigueur attendue dans l'appréhension d'un document et dans la conception de son commentaire. Il n'y a pas non plus de recette toute faite : le plan en trois parties n'est pas un pré-requis, mais doit se justifier et viser un équilibre de l'exposé. Le souci d'un formalisme excessif conduit en effet quelques candidats à proposer une troisième partie postiche ou passe-partout, voire incongrue, sur le décret d'Antioche de Perside pour la reconnaissance des fêtes d'Artémis à Magnésie par exemple, ce qui ne peut que nuire à la qualité et à la cohérence du commentaire. À l'inverse, quelques commentaires ne répondent pas à la méthode attendue en repoussant l'analyse du document dans une deuxième ou troisième partie, après un trop long détour par des considérations générales. Rien ne justifie une première partie exclusivement événementielle qui ne fait que repousser le véritable commentaire.

Enfin, l'identification des problématiques à développer ne débouche pas toujours sur une analyse pertinente du texte. Cette difficulté à passer du plan théorique à la pragmatique du commentaire est compréhensible ; c'est pourquoi il est important de bien définir les notions

auxquelles on renvoie et de mesurer leur adéquation au document. Ainsi, si tous les candidats savaient évoquer la question de la liberté des cités, ils n'en ont pas toujours tiré toutes les conséquences dans l'analyse des cas particuliers qui étaient soumis à leur réflexion. Dans son évaluation des commentaires, le jury a cependant tenu compte de la difficulté relative d'une question qui conduisait à devoir maîtriser un cadre chronologique et spatial assez large.

Pour conclure ce bilan, nous souhaitons rappeler quelques petits conseils élémentaires. Tout d'abord il convient de bien définir la nature du document et son auteur, non pas simplement pour répondre à un critère formel, mais pour mieux comprendre le texte, en définir le contenu et en dégager l'intérêt historique. Le dossier de documents sur Arsinoé de Cilicie ne peut ainsi être compris sans la mise en évidence, dès l'introduction, de l'épaisseur temporelle de l'entreprise de (re)fondation. Dans le développement, il est nécessaire de définir précisément les notions employées. Cela permet d'éviter des raccourcis et d'avoir une meilleure compréhension des enjeux : ainsi la notion de régime démocratique ne peut pas être confondue avec celle de liberté des cités. Enfin, en conclusion, les candidats doivent veiller à insister sur l'intérêt du texte pour l'historien en rassemblant, de façon précise et synthétique, les deux ou trois points essentiels.

Ces conseils, qui pointent les principales lacunes méthodologiques, ne doivent pas pour autant masquer le grand plaisir que nous avons eu à entendre des exposés bien informés dans l'ensemble et à interroger des candidats qui ont tous fait preuve d'une belle pugnacité.

## Liste des sujets

### 1. Alexandre en Babylonie et en Susiane :

-Document 1 : *Alexandre entre à Babylone (331)*, tablette inscrite en accadien et en écriture cunéiforme (Journal astronomique n° 330, tablette cunéiforme de Babylone, trad. Ph. Clancier, éd. A. Sachs et H. Hunger, *Astronomical Diaries and Related Texts from Babylonia. Volume I. Diaries from 652 B.C. to 262 B.C.*, Vienne, 1988, p. 178-179).

-Document 2 : *Alexandre en Babylonie et en Susiane (331/0)*, Arrien, *Anabase*, III, 16, 3-9 (trad. P. Savinel).

**2. Les honneurs rendus à Démétrios Poliorkète à Athènes (307 a.C.) :** Plutarque, *Vie de Démétrios*, 10-13, trad. R. Flacelière et É. Chambry (C.U.F.).

**3. Arsinoé de Cilicie, fondation lagide (230 a.C.) :** Inscription sur pierre portant deux documents en grec :

1. *Lettre de Thraséas d'Aspendos à la cité d'Arsinoé de Cilicie.*

2. *Décret de la cité de Nagidos concernant la décision de Thraséas sur le différend entre les deux cités* (éd. : E. Kirsten et L. Opelt, «Eine Urkunde der Grundung von Arsinoe in Kilikie», *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 77 (1989), p. 55-66 ; C.P. Jones et Chr. Habicht, «A Hellenistic Inscription from Arsinoe in Cilicia», *Phoenix*, 43 (1989), p. 317-346, traduction (modifiée) M. Sartre, *L'Asie Mineure*, p. 49-50).

**4. Décret d'Athènes pour le poète Philippiès (283 a.C.) :** J. Pouilloux, *Choix d'inscriptions grecques*, Paris, 1960, n° 1 (trad. J. Pouilloux, légèrement modifiée).

### 5. Antigone le Borgne et la cité de Skepcis :

Document 1 : *Lettre d'Antigone à la cité de Skepcis en Troade (311)* (éd. Ch.B.

Welles, *Royal Correspondence in the Hellenistic Period*, New Haven, 1934, n° 1, trad. J.-M. Bertrand, *Inscriptions*, n° 79).

Document 2 : *Décret de Skepcis instituant un culte pour Antigone (311)* (OGI, n° 6, trad. adaptée de B. Le Guen-Pollet, *La vie religieuse dans le monde grec*, Toulouse, 1991, n° 86 et de J.-M. Bertrand, *Inscriptions*, n° 80).

**6. La “stèle du Satrape” (311 a.C.)** : Inscription hiéroglyphique sur une stèle achetée au Caire (trad. E. Bevan, *Histoire des Lagides*, Paris, 1934, p. 46-49).

**7. Alexandre en Asie Mineure occidentale après la bataille du Granique (334)** : Arrien, *Anabase*, I, 17-18, 1-2. (trad. P. Savinel)

**8. Antioche de Perside et Magnésie du Méandre (vers 205 a.C.)** : *Inscription gravée en grec sur le mur du fond du portique de la cité de Magnésie du Méandre en Ionie* (G. Rougemont, *Inscriptions grecques d’Iran et d’Asie Centrale, Corpus Inscriptionum Iranicarum, II. Inscriptions of the Seleucid and Parthian Periods and of Eastern Iran and Central Asia, 1. Inscriptions in Non-Iranian Languages*, Londres, 2012, n° 53).

#### **9. Les premiers Séleucides et la cité de Milet :**

Document 1 : *Décret de Milet en l’honneur d’Antiochos, fils du roi Séleucos I<sup>er</sup>* (299 a. C.) (OGI 213 (ou *Didyma* II, n° 479), trad. (modifiée) de B. Le Guen-Pollet, *La vie religieuse dans le monde grec*, Toulouse, 1991, n° 36)

Document 2 : *Décret de Milet en l’honneur de la reine Apamè, épouse du roi Séleucos I<sup>er</sup>* (299/298 a. C.) (*Didyma* II, n° 480, trad.(modifiée) A. Bielman, *Femmes en public dans le monde hellénistique*, Paris, 2002, n°10).

**10. Samos honore Boulagoras (243/2 a.C.)** : Stèle de marbre trouvée à l’Héraion de Samos (M. Schede, *AM* 44 (1919), p. 25-29, n° 13 ; J. Pouilloux, *Choix*, n° 3 — traduction modifiée).

**11. Eumène II s’adresse au Sénat en 189 a. C. pour faire valoir, contre Rhodes, ses droits à la reconnaissance des Romains** : Polybe, XXI, 19-21 (trad. P. Hamon).

#### **12. Les cités face aux Galates :**

Document 1 : *Décret d’action de grâces de Cos (278)* (*Syll.*<sup>3</sup> 398 ou *Inscriptiones Graecae*, XII 4, 1, n° 68 ; trad. G. Nachtergaele, *Les Galates à Delphes et les Sôteria de Delphes*, Bruxelles, 1977, 1 (modifiée).

Document 2 : *L’arrivée des Galates en Asie (277)* (Memnon d’Héraclée, dans F. Jacoby, *FGrHist*, n° 434, F 11 (= Photius, *Bibliothèque*, codex 224, 227 b-228 a), trad. M. Sartre, *Asie Mineure* p. 39).